



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE - AVIS AUX CONTRIBUABLES

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE:

Qu'une demande d'autorisation de démolition a été faite en conformité avec le RÈGLEMENT 446-2023 PORTANT SUR LES DÉMOLITIONS sur la démolition d'immeubles et ce pour l'immeuble suivant :

Un bâtiment principal portant le numéro d'immeuble 48 chemin Lac-Grégoire au numéro de lot 5656619 du cadastre du Québec.

Que le bâtiment est la propriété de Hugues Viau et Véronique Morin qui ont présenté ladite demande.

Que toute personne qui doit s'opposer à la démolition doit dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier ou au secrétaire-trésorier.

Donné à Sainte-Marcelline-de-Kildare ce 13 mars 2025.



Stéphanie Lafond
Directrice générale adjointe